

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SCOLARITÉ À MAYOTTE : AMÉNAGEMENT DES EXAMENS EN JUIN 2025

Lundi 10 février 2025

Après le passage du cyclone Chido et de la tempête tropicale Dikeledi qui ont durement frappé l'île de Mayotte et ses habitants, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec les services de l'État, est pleinement mobilisé pour apporter le soutien nécessaire à l'ensemble de ses personnels afin de permettre le retour des élèves en classe et la reprise normale de leur scolarité.

Afin de tenir compte des conséquences de cet événement sur l'organisation scolaire et après échanges entre les organisations syndicales, la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) du ministère et l'Inspection générale de l'enseignement, du sport et de la recherche (IGESR), Elisabeth BORNE, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a décidé d'aménager les examens que passeront en fin d'année les élèves de l'académie de Mayotte.

1. Diplôme national du brevet (DNB) (7 418 candidats inscrits) : annulation des épreuves du mois de juin et prise en compte intégrale du contrôle continu.

2. Baccalauréat général et technologique

Épreuve anticipée de français (3 950 candidats inscrits) :

- L'épreuve orale sera maintenue selon une organisation souple et adaptée avec une réduction du nombre de textes présentés par les candidats (le nombre de textes à présenter sera indiqué au cours de cette semaine sur le site internet de l'académie de Mayotte) ;
- Le contrôle continu sera pris en compte au titre de l'épreuve écrite.

Épreuves de terminale (4 397 candidats inscrits)

- Le Grand oral sera maintenu selon une organisation souple et adaptée ;
- Les épreuves de spécialité et de philosophie seront remplacées par la prise en compte du contrôle continu.

3. Baccalauréat professionnel (1 704 candidats inscrits à date)

Épreuves de terminale

- L'épreuve de prévention santé et environnement (PSE) et la soutenance de l'oral de projet sont maintenues ;

- Le contrôle continu est pris en compte pour les enseignements généraux et professionnels, en lieu et place de l'épreuve ou du contrôle en cours de formation (CCF), selon la spécialité professionnelle suivie.

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) : le nombre de semaines sur les trois années de la scolarité est réduit, passant à 10 semaines obligatoires (au lieu de 18 à 22 semaines). En cas de difficulté pour effectuer ces PFMP en milieu professionnel, seront pris en compte au titre de ces périodes les études de cas ou situations réalisées en établissement.

Parcours différencié en terminale : la mise en œuvre est laissée à l'appréciation des équipes pédagogiques. En cas de difficulté d'application, une dérogation est accordée permettant l'accueil pédagogique de tous les élèves pendant ces six semaines de fin d'année.

4. Évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat

Si au moins deux contrôles en cours de formation (CCF) ont pu être réalisés, celui-ci est pris en compte.

Si un seul CCF a été réalisé, la note pour l'examen du baccalauréat est composée de la note obtenue à ce CCF et de la moyenne annuelle du candidat.

Si aucun CCF n'a été réalisé et que le candidat n'a pas de moyenne, alors le candidat est dispensé d'EPS, c'est-à-dire que le coefficient est neutralisé.

5. Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Le CAP est intégralement évalué par la prise en compte du contrôle continu. L'ensemble des épreuves sont annulées.

6. Parcoursup

Les lycéens de terminale scolarisés à Mayotte bénéficieront d'un délai supplémentaire pour s'inscrire sur Parcoursup et y formuler leurs vœux d'orientation : jusqu'au mercredi 26 mars 23h59 (heure de Paris) au lieu du 13 mars 2025.

7. BTS

Les épreuves seront remplacées par le contrôle continu.

À noter également, que pour aider les personnels de l'Éducation nationale et leurs élèves à surmonter les difficultés et la fatigue liées à un contexte difficile de reprise scolaire, et afin de concentrer la réalisation des travaux de réaménagement nécessaires durant cette période, **les prochaines vacances se dérouleront du 1^{er} au 17 mars, au lieu du 1^{er} au 10 mars 2025.**

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse